

# Evolution du nombre de postes partagés entre ville et hôpital et entre établissements (en chiffres annuels)

## Descriptif

Suivi du nombre de postes partagés entre ville et établissement et entre établissements

#### Source

Pôle RH en santé

Rythme de calcul

Annuel

Méthode de calcul

Taux d'évolution

Dernière mise à jour

Décembre 2023

#### Référent métier

Laure Wallon et Perola Pestana-Spreux / Valérie Intcigaray (RH en santé)

# Disponibilité par département :

Oui pour ASP ES mais non pour les médecins spécialistes et généralistes car les cohortes sont trop petites

L'appel à candidature des assistants spécialistes à temps partagé entre établissements de santé – vagues 2020/2022 à 2023/2025 :

-Par département où est situé l'établissement recruteur (soit CH, CHU, EHPAD)

	75	77	78	91	92	93	94	95	Total
2020/2022	13	20	17	18	9	22	17	18	134
2021/2023	10	14	27	24	12	27	24	13	151



2022/2024	7	23	18	14	12	22	24	11	131
2023/2025	12	8	23	25	9	23	19	11	130

Pour la vague 2022/2024 des assistants spécialistes à temps partagé entre établissements de santé ou EHPAD, les départements les plus représentés sont les 94, 77, 93 et le 78.

89% des établissements de santé recruteurs sont des centres hospitaliers généraux. Le Partenariat le plus représenté est celui du CH / CHU dans 79%. Le partenariat CHU/CHU est exclu du dispositif.

Il est à noter que les ESPIC ne peuvent être qu'établissement partenaire.

Les spécialités les plus représentées sont la dermatologie, la pédiatrie, la psychiatrie et la médecine intensive-réanimation soit 30% des demandes.

Pour la vague 2023/2025, les départements les plus représentés sont les 91, 93, 78 et le 94.

85% des établissements de santé recruteurs sont des centres hospitaliers généraux. Un EHPAD est recruteur avec un partenariat avec un CHU

Le partenariat le plus représenté est celui du CH / CHU dans 66% et cette année, un EHPAD est établissement recruteur avec le CHU comme partenaire.

Les spécialités les plus représentées sont la pédiatrie, la psychiatrie, la gynécologie médicale soit 34% des demandes.

### Les appels à candidatures de postes à temps partagé entre la Ville/Hopital

-Les praticiens spécialistes à temps partagé Ville/Hôpital

Postes retenus à l'issue de l'AAC	2020/2022	2021/2023	2022/2024	2023/2025	Total
Praticiens spécialistes Ville/Hôpital	33	43	23	39	138

Pour la vague 2022/2024 des postes de Praticien spécialiste à temps partagé entre Ville/hôpital, les départements principalement représentés sont le 75, 92 et 94. Le CHU reste le principal employeur hospitalier pour 76% des dossiers. L'activité en ville est majoritairement effectuée en cabinet libéral (CDS, MSP) Les spécialités les plus représentées sont la psychiatrie, l'endocrinologie, la gynécologie médicale et la pneumologie

Pour la vague 2023/2025, les départements principalement représentés sont le 75, le 94 et le 92

Le CHU reste le principal employeur hospitalier pour 74% des dossiers



L'activité en ville est majoritairement effectuée en cabinet libéral (CDS, MSP) Les spécialités les plus représentées sont la pédiatrie, la rhumatologie, la dermatologie et l'odontologie.

-Les médecins généralistes à temps partagé Ville/Hôpital

Postes retenus à l'issue de l'AAC	2020/2022	2021/2023	2022/2024	2023/2025	Total
Médecins généralistes Ville/hôpital	18	25	12	23	78

Pour la vague 2022/2024 des postes de médecins généralistes à temps partagé entre Ville/hôpital, la structure de soins dans une zone géographique caractérisée par une offre médicale insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins est principalement située à Paris, dans le 93 et le 94.

Pas de partenariat avec une structure de soins située dans les départements 77, 91 et 95.

Pour la vague 2023/2025 des postes de médecins généralistes à temps partagé entre Ville/hôpital, les candidatures sont en augmentation par rapport à la session précédente. La structure de soins dans une zone géographique caractérisée par une offre médicale insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins est principalement située à Paris, dans le 93 et le 94.

Le partenariat le plus représenté est celui du CHU avec un centre de santé Absence de partenariat avec des structures de soins situés dans le 77, 78, et le 95